25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
AB - AM
N° 2019-D-266

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT

PIG "HABITER MIEUX"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,
- VU, la délibération n°305 du conseil communautaire du 27 septembre 2018 portant intervention de GrandAngoulême en complément des subventions de l'ANAH pour la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dispositif Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »,
- VU, l'arrêté n°91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 26 442,98 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 8 juillet 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08/07/2019**
Publié ou notifié,
Le **08/07/2019**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		AMO	Total participation
			Taux	Montant		
Mme DUTERTRE Amélie	18 rue du soleil Appt n°7 16000 ANGOULEME	11 141,15 €	10%	1 114,12 €		1 114,12 €
Mme BRETONNET Francine	9 résidence Les Chirons 16400 PUYMOYEN	14 565,26 €	10%	1 456,53 €		1 456,53 €
Mme CHEVALERIAS Laura et M. CAROLUS Sylvestre	21 rue du 11 Novembre 16800 SOYAUX	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	240,00 €	2 240,00 €
M DENAUD René	73 rue Vaucouleurs 16800 SOYAUX	5 227,61 €	10%	522,76 €	240,00 €	762,76 €
Me RUMEAU François pour succession M DUBOIS Jacques	39 rue de Cumin 16430 CHAMPNIERS	6 400,23 €	10%	640,02 €		640,02 €
M. et Mme DUPEYROUX Philippe	115 rue Alfred De Vigny 16000 ANGOULEME	14 449,30 €	10%	1 444,93 €		1 444,93 €
Mme GRANET Yvette	137 rue St Roch - Appt 13 16000 ANGOULEME	6 793,00 €	10%	679,30 €		679,30 €
Mme LEURQUIN Murielle	27 rue du Secours 16000 Angoulême	6 299,86 €	10%	629,99 €		629,99 €
M. LHERMITE Claude	25 rue de la Résistance 16340 l'Isle d'Espagnac	18 485,30 €	10%	1 848,53 €		1 848,53 €
Mme MICHEL Mireille	679 rte du Maine Joizeau 16590 BRIE	12 998,00 €	10%	1 299,80 €		1 299,80 €
Mme NOURI Dalila	9 rue de Lorraine 16800 SOYAUX	17 047,60 €	10%	1 704,76 €		1 704,76 €
M. et Mme PERROT Eric	36 rue de la Trésorière 16000 ANGOULEME	14 883,51 €	10%	1 488,35 €		1 488,35 €
Mme RIMARSIC Jessica	39 résidence Chabasse 16600 Mornac	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	240,00 €	2 240,00 €
M. ROUXEL Daniel	104 rue Hector Berlioz 16600 RUELLE SUR RUELLE	10 153,28 €	10%	1 015,33 €	240,00 €	1 255,33 €
SCI Les Lys	6 boulevard de l'Armée 16000 ANGOULEME	71 434,77 €	10%	5 000,00 €		5 000,00 €
Mme VERNIER Christiane	63 rue de Belfond 16730 FLEAC	11 198,54 €	10%	1 119,85 €		1 119,85 €
Mme VERNIER Patricia	38 rue ses Meules à Grain 16000 Angoulême	12 787,15 €	10%	1 278,72 €	240,00 €	1 518,72 €
TOTAL			**10%**	25 242,98 €	1 200,00 €	26 442,98 €

*Plafond travaux lourds à 5 000 € en loyer conventionné social ou très social pour un propriétaire bailleur